

ACCOMPAGNEMENT DU MOUVEMENT SPORTIF



La pratique de l'activité physique et la lutte contre la sédentarité sont des enjeux de santé publique **associés à la prévention et la lutte contre les maladies chroniques.**

Le ministère des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé ont élaboré et mettent en oeuvre, en lien avec d'autres ministères et acteurs institutionnels, les actions de la **Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024** avec la conviction que la pratique des Activités Physiques et Sportives pour la santé **relève de l'intérêt général.**

Cette politique publique s'inscrit dans l'héritage des Jeux olympiques et Paralympiques 2024 et a comme but de donner une place plus importante aux activités physiques et sportives en France.

Le centre de ressources accompagne et sensibilise les structures sportives du territoire à l'accueil et à l'inclusion d'un public éloigné de la pratique physique via :

- L'organisation et l'animation des formations sport santé ;
- La création d'un répertoire des associations sportives du territoire, inscrites dans une démarche sport-santé pour orienter le public ;
- L'accompagnement des associations qui portent des projets sport santé ;
- De mettre en lien le secteur sanitaire et sportif sur un territoire cible ;
- L'organisation de conférences, de temps sensibilisation, des temps d'animations sur le sport-santé ...

Le centre de ressources a pour objet également de

- Promouvoir la Santé auprès des licenciés et autres pratiquants ;
- Promouvoir la pratique de son sport à des fins de santé ;
- Rendre accessible la pratique sportive à ces nouveaux publics que sont par exemple les seniors ou les personnes vivant avec une maladie chronique.

